

TRENTE-ET-UNIÈME CONFÉRENCE DES REPRÉSENTANTS ET

5, 6, et 7 septembre 2023 à Apia (Samoa)

Projet d'ordre du jour provisoire

Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture

Point 2 de l'ordre du jour : Attribution de la Présidence et de la Vice-Présidence

Point 3 de l'ordre du jour : Adoption de l'ordre du jour et des modalités de travail

Point 4 de l'ordre du jour : Mesures prises concernant les questions issues de la Troisième réu-

nion du Conseil exécutif

Point 5 de l'ordre du jour : Vue d'ensemble et mise en œuvre du Plan stratégique 2017-2026 du

PROE en 2022

5.1 – Présentation du rapport annuel de 2022 et d'une synthèse du Directeur général sur les progrès réalisés depuis la troisième réunion du Conseil exécutif

5.2 - Résultats stratégiques du Plan de mise en œuvre des performances (PIP) 2022-2023

5.3 - Résultats du Dialogue avec les partenaires du PROE

5.4 - Comptes vérifiés pour 2022

Point 6 de l'ordre du jour : Gouvernance, accords institutionnels et mécanismes

- 6.1 Rapport du Comité d'audit pour 2022
- 6.2 Rapport sur les contributions des Membres
- 6.3 Financement durable : rapport de l'examen indépendant
- 6.4 Rapport du groupe de travail du PROE concernant l'examen indépendant du PROE, l'évaluation à mi-parcours du Plan stratégique 2017-2026 du PROE ainsi que le rapport de 2021 sur la rémunération du personnel
- 6.5 Nomination des commissaires aux comptes externes
- 6.6 Examen du règlement du personnel de 2012
- 6.7 Évaluation des résultats du Directeur général sortant du PROE (huis clos)

Point 7 de l'ordre du jour : Coopération régionale et partenariats régionaux

- 7.1 Mise en place du Programme des dirigeants et dirigeantes du Pacifique
 - Dernières nouvelles concernant la mise en œuvre de la Stratégie pour le continent du Pacifique bleu à l'horizon 2050
 - Analyse des dernières nouvelles relatives à l'architecture régionale
- 7.2 Pérennité du Centre océanien sur les changements climatiques
- 7.3 Mobilisation de fonds pour la lutte contre les changements climatiques afin de pallier les écarts entre les priorités en matière d'adaptation et les niveaux financiers actuels

Point 8 de l'ordre du jour : Mobilisations régionales et internationales

- 8.1 Résultats de la CdP27 à la CCNUCC (COP27) et bilan partiel des préparatifs pour la COP28
- 8.2 Feuilles de route de la CdP15 à la CBD pour la mise en œuvre du Cadre mondial pour la biodiversité de la CBD d'ici 2030
- 8.3 Bilan partiel des progrès réalisés pour la mise en œuvre des Conventions de Bâle, Rotterdam, Stockholm et Minamata
- 8.4 Instrument juridiquement contraignant sur la biodiversité dans les zones ne relevant pas de la juridiction nationale (BBNJ). Bilan partiel sur ce point dans le cadre de la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer
- 8.5 Comité de négociation intergouvernemental 1 et 2 (Pollution plastique)

 Dernières nouvelles concernant les résultats de la première réunion du comité en vue de l'élaboration d'un instrument international juridiquement contraignant sur la pollution plastique, notamment dans le milieu marin.

Point 9 de l'ordre du jour : Questions de fond et de stratégie relatives aux programmes

- 9.1 Aperçu de l'Objectif régional 1 : les peuples océaniens bénéficient d'une meilleure résilience face aux changements climatiques
 - 9.1.1 Climat et océans (ST/PIGOOS/COSPPac)
 - 9.1.2 Conseil météorologique du Pacifique et résultats de réunions connexes, y compris le programme pour la préparation climatique du Pacifique
 - 9.1.3 Réunion de la table ronde sur les changements climatiques dans la région du Pacifique
- 9.2 Aperçu de l'Objectif régional 2 : les peuples océaniens bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients
 - 9.2.1 Progrès réalisés concernant les activités phares du PROE pour le milieu marin à l'horizon 2030
 - 9.2.2 Reconstitution de la résilience insulaire : améliorer le contrôle des espèces envahissantes dans le Pacifique
 - 9.2.3 Pays hôte de la onzième Conférence du Pacifique insulaire sur la conservation de la nature et les aires protégées
- 9.3 Aperçu de l'Objectif régional 3 : les peuples océaniens bénéficient de l'amélioration de la gestion des déchets et d'une meilleure maitrise de la pollution
 - 9.3.1 Attentes vis-à-vis d'« Un Pacifique plus propre 2035 » : nouvelle Stratégie régionale océanienne de lutte contre les déchets et la pollution 2026–2035 (« Un Pacifique plus propre 2035 »), nouveau Programme de prévention de la pollution de l'océan Pacifique 2026-2035 (PACPOL 2035) et évaluation du Plan d'action 2018-2025 pour la lutte contre les déchets marins dans le Pacifique
 - 9.3.2 Économie circulaire : exploiter le potentiel des déchets en tant que ressource
 - 9.3.3 Renforcement des compétences en matière de lutte contre les déchets et la pollution : programmes régionaux en faveur d'un changement de comportement et d'une communauté de pratique
 - 9.3.4 Gestion écologiquement rationnelle des déchets chimiques et toxiques
- 9.4 Aperçu de l'Objectif régional 4 : les populations océaniennes et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale
 - 9.4.1 Tirer parti de l'utilisation de la planification et des outils de suivi environnementaux afin de conforter la gouvernance environnementale
 - 9.4.2 Renforcer la gouvernance des océans
 - 9.4.3 Transposer à plus grande échelle les conclusions et les résultats du Programme ACPMEA

Point 10 de l'ordre du jour : Examen et approbation du quatrième PIP 2024-2025 et du budgetplan bisannuel 2024-2025

10.1 - Projet de PIP 2024-2025

10.2 - Budget-plan bisannuel 2024-2025

Point 11 de l'ordre du jour : Rapport sur les conventions du PROE

11.1 - Convention de Nouméa

11.2 - Convention de Waigani

Point 12 de l'ordre du jour : Divers

Point 13 de l'ordre du jour : Déclarations des observateurs

Point 14 de l'ordre du jour : Dates de la quatrième réunion du Conseil exécutif

Point 15 de l'ordre du jour : Adoption des résultats de la 31e Conférence du PROE

Point 17 de l'ordre du jour : Clôture
